

Publication Examen professionnel d'agente professionnelle / d'agent professionnel de sécurité Manifestation avec brevet fédéral

Printemps 2025

Spécialisations

- Manifestation

Dates et lieux

- 10.03. – 29.03.2025 ZAR Aarwangen

L'examen dure une journée par participant.
La convocation est envoyée au plus tard de quatre semaines avant l'examen.

Les examens sont organisés uniquement si le nombre de participants est suffisant.

Taxes

- Manifestation CHF 2'490.00

Répétant selon décision de la Commission d'examen.

Règlement d'examen et directives

Le règlement d'examen et la directive valable peuvent être téléchargés sur www.vssu.org.

Inscription

Au moyen du formulaire en ligne sur www.vssu.org.

Après l'inscription, veuillez envoyer le formulaire d'inscription signé ainsi que tous les documents nécessaires par la poste à l'adresse suivante :

VSSU
Bureau des examens
Freiburgstrasse 251
3018 Bern

Documents pour l'inscription

Selon règlement d'examen chiffre 3.2.

Confirmation d'admission et facture

Chaque participant/e reçoit une confirmation d'admission et une facture pour les frais d'examen

VSSU-Campus

Trois mois avant l'examen, tous les participants reçoivent un login pour la plateforme d'entraîment électronique VSSU-Campus.

Il est possible d'obtenir un login annuel pour CHF 420.00 ou un login mensuel pour CHF 35.00 par mois (plusieurs mois sont également possibles) en indiquant l'adresse de facturation est la spécialisation désirée à campus@vssu.org.

Désinscriptions

Uniquement **par e-mail** à examen@vssu.org
Conformément au point 4.2 du règlement d'examen.

Les taux suivants s'appliquent aux annulations :

- Jusqu' à 3 mois avant le premier jour d'examen de chaque spécialité CHF 350.00 de frais sont à payer.
- 3 mois à 3 semaines avant le premier jour d'examen de chaque spécialité, CHF 1'500.00 de frais sont à payer
- Moins de 3 semaines avant le premier jour d'examen le montant total est à payer

Sur présentation d'une raison valable selon le règlement d'examen au point 4.22, des frais de dossier seront facturés.

Date de clôture des inscriptions

31 aouts 2024 (date du timbre postal)

Dispositions finales

Le droit suisse s'applique.
Le for juridique est **Berne**.